



L'UNSA, une autre voix

Durant ces derniers mois nous avons eu de nombreux échanges avec la direction générale, afin de faire avancer les importants sujets détaillés ci-dessous. Grâce à un rapport de confiance, nous avons pu construire des solutions et pas seulement des revendications.

Plus de de vingt années de mandats syndicaux à vos côtés sans discontinuité, nous ont enseigné qu'il est en général plus efficace de faire des propositions concrètes, que de s'opposer à tout. Sachant aussi, que nous savons rester sur nos positions syndicales en exprimant un désaccord lorsque cela est nécessaire et utile à tous les collègues.

Les avancées concrètes à l'initiative de l'UNSA

Revalorisation de la grille des CDD

Bien que cette grille ait été revalorisée en 2022, elle accumule encore des retards les rémunérations par rapport à celles des CDI. Il est donc nécessaire de la rehausser, afin de maintenir le pouvoir d'achat des collègues, et de rendre ces emplois plus attractifs.

Nous avons obtenu que la revalorisation de la grille des CDD soit mise en débat au prochain CSA du 23 novembre, afin que **les contrats qui commencent au 1er janvier puissent en bénéficier**. Nous avons demandé qu'une attention particulière soit apportée aux deux premières années, et qu'une grille pour ceux qui nous rejoignent avec plus de 25 ans d'expérience soit créée. Tout cela afin de mieux attirer les talents.

Nous avons fait des propositions à la direction générale et au service RH, qui en ont tenu compte pour mener un important travail de refonte. Nous vous tiendrons informé de la décision suite au CSA du 23 novembre.

Statut du personnel

Nous avons choisi de faire confiance à la direction générale, et en particulier à son service RH, qui a mené un gros travail, en lien avec le ministère de l'agriculture, pour réécrire complètement nos statuts et revaloriser nos grilles.

Nous avons choisi d'appuyer ce travail en rappelant à chaque occasion au ministre de l'agriculture Marc Fesneau, et à ses services, la nécessité de faire évoluer nos conditions d'emploi. **Nous l'avons par exemple rencontré fin aout, et avons insisté sur l'importance de la révision de nos statuts devenus obsolètes.** Celui-ci a pris ce sujet au sérieux. Cela a permis de remettre le sujet en priorité dans les services du ministère avec des interlocuteurs compétents, et ainsi d'accélérer le projet de décret statutaire, qui a pu être précisé en septembre-octobre. Ce projet vient d'être envoyé par la Direction Générale aux membres du CSA, et sera pour la première fois discuté lors de sa prochaine réunion le 23 novembre prochain.

Nous vous en dirons plus après ce rendez-vous. Nous portons ce projet depuis longtemps, comme ce fut le cas pour notre décret actuel que nous avons fait aboutir grâce à un recours devant le Conseil d'Etat.

La défense de nos emplois face à nos nouvelles charges de service public sur les DGD et les incendies

Le PLF pour 2024 ne prévoit qu'un renfort de **5 CDI financés** sur notre subvention pour charge de service public, auxquels s'ajoutent **5 CDI à financer sur conventions**. Le compte n'y est pas, surtout en regard des missions supplémentaires qui nous sont données par la loi du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque. Cette loi prévoit en effet la désignation d'un référent incendie dans chaque région, et l'appel et l'agrément d'environ 25 000 PSG supplémentaires pour 500 000 ha. En comparaison, la loi de 2010 entraînait la présentation de 9 000 PSG de plus pour 400 000 ha. Alors que faire ?

Tout d'abord cette insuffisance de moyens a été martelée à maintes reprises auprès des services du MASA, et de son ministre. Maintenant, nos cibles sont les parlementaires qui votent les plafonds d'emplois auxquels nous proposons des projets d'amendements au PLF 2024. Nous demandons une 1^{ère} tranche de **16 CDI financés par notre subvention pour charge de service public**. Cette démarche est coordonnée avec la direction, ceci afin d'éviter les dissonances et incompréhensions avec les parlementaires. **Des amendements via nos contacts UNSA ont ainsi déjà été déposés.** Néanmoins, malgré ces appuis, l'espoir est mince avec l'application annoncée de l'art. 49 alinéa 3 de la constitution... Pour aboutir, il faudrait, et nous faisons le maximum pour cela, que l'amendement soit repris par des députés « Renaissance » ou par le Gouvernement. Les derniers votes laissent planer un sérieux espoir mais restons prudents. De toute manière, ces démarches ont l'intérêt de faire exister le CNPF à l'Assemblée nationale et au Sénat. D'années en années nos contacts sont de plus en plus nombreux avec les parlementaires.

C'est un travail de l'ombre, mais qui a déjà porté ses fruits lors du sauvetage de notre million et du CBPS en 2022.

Alors si vous avez de bons contacts avec un parlementaire, n'hésitez pas à vous rapprocher de nous, afin que nous vous transmettions ces projets d'amendements à porter à l'Assemblée nationale ou au Sénat.

L'UNSA Fonction Publique a demandé et obtenu que l'indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) soit reconduite pour l'année 2023.

L'UNSA Fonction Publique met à disposition des agents une calculatrice permettant de vérifier s'ils peuvent en bénéficier. La GIPA au titre de 2023 résulte d'une comparaison entre l'évolution du traitement indiciaire brut, et de l'indice des prix à la consommation sur la période de référence du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2022. Nous vous conseillons de vous rapprocher de votre collègue responsable RH, qui saura pleinement vous renseigner selon votre situation personnelle.

Si votre traitement indiciaire brut a évolué moins vite que l'inflation, une indemnité correspondant à la « perte de pouvoir d'achat » vous est due !

Le taux d'inflation retenu est de 8,19 % pour les quatre dernières années, taux bien supérieur à l'évolution de la valeur du point d'indice, augmenté seulement de 3,5 % au 1^{er} juillet 2022.

Au CNPF près de 85 collègues sont concernés car bloqués au dernier échelon de leur grille!

Cliquez sur l'image (ctrl+clic)



pour accéder à la calculatrice UNSA Fonction Publique.

L'UNSA, le syndicat des solutions concrètes

